

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un peuple – Un but – Une foi



**MINISTÈRE DE LA JUSTICE
CENTRE DE FORMATION JUDICIAIRE (CFJ)
AMICALE DES ÉLÈVES**



**GUIDE DU CANDIDAT AU CONCOURS PROFESSIONNEL
D'ENTRÉE À LA SOUS-SECTION « INSPECTEURS DE
L'ÉDUCATION SURVEILLÉE ET DE LA PROTECTION
SOCIALE » DU CFJ
Deuxième édition**

AVANT-PROPOS

Le présent guide relatif au concours professionnel d'entrée à la sous-section « inspecteurs de l'éducation surveillée et de la protection sociale » du centre de formation judiciaire (CFJ) est l'œuvre de l'amicale des élèves dudit centre (AME-CFJ). Cette amicale est une entité à but non lucratif, regroupant les auditeurs de justice, les élèves-greffiers, les élèves-inspecteurs de l'éducation surveillée et de la protection sociale et les élèves-éducateurs spécialisés.

Beaucoup d'agents de l'État sont intéressés par le métier d'inspecteur de l'éducation surveillée et de la protection sociale mais ne disposent pas d'informations suffisantes par rapport à ce métier et aux formats des épreuves du concours. Raison pour laquelle l'AME-CFJ a jugé nécessaire d'élaborer ce guide pour apporter des éléments de réponses à l'essentiel des interrogations des candidats.

Ce document comprend également quelques épreuves des précédentes sessions du concours.

À tous les candidats au concours de la sous-section « inspecteurs de l'éducation surveillée et de la protection sociale » du CFJ, l'AME-CFJ souhaite une bonne préparation et une belle réussite.

« La chance aide parfois, le travail toujours. »

Proverbe brahman

SOMMAIRE

- 1) Qui est formé à la sous-section « inspecteurs de l'éducation surveillée et de la protection sociale » ?
- 2) Recrutement et formation des futurs inspecteurs de l'éducation surveillée et de la protection sociale
- 3) Conditions de participation au concours et pièces à fournir
- 4) Format et durée des épreuves
- 5) Quelques épreuves des années précédentes
- 6) Contribution d'un élève-inspecteur de l'éducation surveillée et de la protection sociale, de la promotion 2025-2027

1. Qui est formé à la sous-section « inspecteurs de l'éducation surveillée et de la protection sociale » ?

La sous-section forme les futurs inspecteurs de l'éducation surveillée et de la protection sociale (IESPS). Ces derniers sont des fonctionnaires de la hiérarchie A1.

Les missions des IESPS sont, d'abord, inscrites à l'article 18 du décret n° 81-1047 du 29 octobre 1981 portant organisation et fonctionnement des services extérieurs de la Direction de l'éducation surveillée et de la protection sociale. Elles sont, ensuite, précisées à l'article 15 du décret n° 2011-509 du 12 avril 2011 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de la justice. Les IESPS sont appelés à :

- contrôler et encadrer les personnels de la Direction générale de la protection judiciaire et sociale (DGPJS), et de toutes les institutions publiques ou privées recevant ou hébergeant des mineurs ;
- instruire et suivre, également, toutes les affaires relatives à la création et à la construction d'établissements recevant des enfants en situation de vulnérabilité¹.

Les IESPS peuvent être affectés dans l'une des six inspections de l'éducation surveillée et de la protection sociale des ressorts des Cours d'appel de Dakar, Kaolack, Saint-Louis, Tambacounda, Thiès et Ziguinchor ou dans l'une des six directions de la DGPJS.

¹ Enfants de moins de 18 ans victimes, témoins, en conflit avec la loi ou en danger ; jeunes de moins de 21 ans, en danger.

2. Recrutement et formation des futurs IESPS

Les futurs IESPS sont recrutés par voie de concours direct ou professionnel. En 2025 et 2026, seul le concours professionnel est ouvert. Les candidats admis à ce concours sont formés au centre de formation judiciaire (en face du lycée Blaise Diagne, boulevard Dial Diop) pour une durée de deux (02) ans. Ils ont la qualité d'élèves- inspecteurs de l'éducation surveillée et de la protection sociale. Ils ne sont pas logés par le CFJ et conservent le salaire de leur corps d'origine durant la formation.

3. Conditions de participation au concours professionnel de la sous-section « inspecteurs de l'éducation surveillée et de la protection sociale » et pièces à fournir

Les **conditions requises** sont :

- être un agent de l'État âgé de 53 ans, au plus, au premier janvier de l'année du concours ;
- totaliser au moins cinq (05) années de services effectifs dans un des corps d'une hiérarchie au moins égale à B.

Les **pièces à fournir** sont listées ci-dessous :

- une fiche de renseignements (téléchargeable sur le site www.cfj.sn);
- une demande manuscrite adressée au Directeur général du CFJ sous couvert du ministre de la Justice accompagnée du curriculum vitae du candidat ;
- une photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
- un certificat administratif attestant le grade et l'ancienneté dans la hiérarchie ;

- les frais d'inscription vingt-cinq mille francs (**25 000F**) via orange money.

DISPOSITIONS COMMUNES AUX CONCOURS du CFJ

- **Aucun candidat ne peut effectuer plus de trois fois le concours de la même section ou sous-section.**
- **Les diplômés des universités privées doivent, en plus du diplôme requis, produire une reconnaissance du CAMES ou de l'ANAQ-SUP en cours de validité délivrée à l'établissement.**
- **Les inscriptions se font en ligne sur le site www.cfj.sn.**
- **Les dossiers physiques complets des candidats admissibles doivent impérativement parvenir au CFJ 48 heures avant le début des épreuves d'admission définitive.**
- **Les frais d'inscription ne sont pas remboursables.**

4. Format et durée des épreuves

Le recrutement d'élèves-inspecteurs de l'éducation surveillée et de la protection sociale par voie de concours professionnel comporte deux épreuves d'admissibilité et une épreuve d'admission.

a) Les épreuves d'admissibilité se composent :

- **d'une épreuve de culture générale sur un sujet d'actualité.**

Durée : 4 heures – coefficient : 3.

- **d'une épreuve écrite au choix des candidats portant sur un sujet de spécialité.**

Durée : 4 heures – coefficient : 3.

b) L'épreuve d'admission comprend une **épreuve orale** composée de deux (02) parties :

- un exposé sur un sujet autre que celui qui a fait l'objet de la première épreuve ;
- un entretien avec le jury portant sur la culture générale, la personnalité et les motivations du candidat.

Durée : 30 minutes – coefficient : 3.

5. Quelques épreuves des années précédentes

5.1. Quelques épreuves d'admissibilité

➤ Sujets de dissertation

Sujet 1 : Dans quelles mesures la scolarisation des filles et l'autonomisation des femmes constituent-elles des leviers essentiels pour lutter contre les vulnérabilités ?

Sujet 2 : Quel est l'intérêt pour une profession en général et une profession sociale en particulier de disposer d'un ordre professionnel ?

Sujet 3 : Que pensez-vous de cette affirmation de Mme Diaby Siby, ex-Directrice de l'Éducation Surveillée et de la Protection Sociale, dans une interview parue au journal le Quotidien du 24 avril 2021, « Une jeunesse qui n'est ni éduquée ni formée, constitue une bombe sociale ».

Sujet 4 : Ernest Renan écrit « Les vrais hommes de progrès sont ceux qui ont pour point de départ un respect profond du passé ».

Mais André Gide parle ainsi à un jeune homme « Ne cherche pas à

manger ce qu'ont déjà digéré les ancêtres. Sache apprendre et...t'éloigner le plus possible au passé ».

Vous expliquerez ces deux attitudes face au passé en vous demandant si elles sont absolument contradictoires.

Sujet 5 : En 1990 et en 1998, le Sénégal a ratifié deux instruments juridiques majeurs pour la protection des enfants et la promotion de leurs droits. Ces actes forts témoignent de son adhésion à la volonté de la communauté internationale et de l'Union africaine à garantir à tous les enfants un monde meilleur, favorable à leur bien-être et leur développement harmonieux.

Quelles sont les obligations découlant desdits engagements ?

Quelles sont la portée et les limites des mesures, politiques, stratégies et programmes initiés par les décideurs publics sénégalais et leurs partenaires techniques et financiers pour l'effectivité des dispositions des deux instruments ?

Quelles sont les orientations à préconiser ?

➤ **Commentaires**

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DE LA JUSTICE



**CENTRE
DE FORMATION
JUDICIAIRE**

CENTRE DE FORMATION JUDICIAIRE

CONCOURS PROFESSIONNEL D'ENTREE SOUS-SECTION INSPECTEURS DE L'EDUCATION SURVEILLEE ET DE LA PROTECTION SOCIALE SESSION 2023

2^{ème} EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

Date : 19/11/2023
Durée : 4 heures

Coefficient : 3

COMMENTAIRE :

Sujet I :

Monsieur Madou a l'intention d'ouvrir un centre d'accueil d'urgence à Saint-Louis. Pour se conformer aux obligations prescrites, il adresse au Garde des Sceaux, Ministre de la justice, une demande d'autorisation d'ouverture d'un établissement privé d'accueil et d'hébergement des enfants.

Le Directeur de la Protection judiciaire et sociale, saisi par le ministère de la Justice, transmet la demande à l'Inspecteur de ressort aux fins requises.

Pour l'instruction de la demande, un délai de trente (30 jours) est imparti à l'Inspecteur de la Protection judiciaire et sociale du ressort de la Cour d'Appel de Saint-Louis.

Comment, à sa place, vous vous y prendriez ?

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE LA JUSTICE



CENTRE DE FORMATION JUDICIAIRE

CONCOURS PROFESSIONNEL D'ENTREE

**SOUS-SECTION INSPECTEURS DE L'EDUCATION SURVEILLEE ET DE LA
PROTECTION SOCIALE**

SESSION 2025

2ème EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

Date : 23/03/2025

Coefficient : 3

Durée : 4 heures

EPREUVE AU CHOIX DES CANDIDATS PORTANT SUR UN SUJET DE SPÉCIALITÉ

1^{ER} SUJET DE SPÉCIALITÉ : commentaire de texte

Les enfants et jeunes en situation de mobilité

La mobilité des enfants et jeunes en Afrique, et particulièrement au Sénégal, est un phénomène complexe qui nécessite une attention particulière. Selon la "Cartographie des Enfants en Mouvement en Afrique" élaborée par le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant, des millions d'enfants et de jeunes ont été déplacés sur le continent africain ces dernières années. Cependant, ces chiffres ne tiennent pas compte des déplacements saisonniers non documentés, ce qui signifie que le nombre réel peut être beaucoup plus élevé. En outre, la situation est alarmante concernant les dangers auxquels sont confrontés les enfants et les jeunes en situation de mobilité. La mobilité des enfants et jeunes en Afrique de l'Ouest est motivée par de multiples facteurs tels que les contraintes socio-économiques, les violations des droits de l'enfant, la faiblesse des systèmes de protection nationaux et communautaires de l'enfant, ainsi que les normes sociales et pratiques néfastes prédominantes dans certaines communautés. Ces facteurs

sont exacerbés par des situations d'urgence, comme la crise sécuritaire. Une étude réalisée par Save the Children et le Mixed Migration Centre a souligné que "le fait d'être en déplacement expose les enfants et les jeunes à des risques, mais certains facteurs peuvent encore plus accroître leur vulnérabilité. La mobilité non accompagnée peut accentuer la vulnérabilité des enfants et des jeunes, car ils sont susceptibles d'être exposés à plus de risques lorsqu'ils voyagent seuls."

La mobilité croissante des jeunes filles au Sénégal s'inscrit dans une tendance évolutive. Les motivations de leur mobilité sont multiples, incluant l'amélioration des conditions de vie, l'émancipation économique. Cependant, elles font face à des défis spécifiques tels que la vulnérabilité aux abus et à la discrimination. D'autres facteurs influencent leur vulnérabilité, notamment les capacités physiques et psychologiques, la capacité de résilience, la connaissance de leur projet migratoire, le niveau d'information, et la connaissance de leurs droits. En général, les filles sont exposées à de plus grands risques lorsqu'elles se déplacent en Afrique de l'Ouest, principalement à la violence sexuelle, à l'exploitation économique et à la traite à des fins d'exploitation sexuelle ou économique.

Du point de vue conceptuel, il existe plusieurs formes de mobilité des enfants et des jeunes, mais l'accent est souvent mis sur la traite des personnes, qui ne couvre qu'une partie limitée des mouvements d'enfants et de jeunes. Certains spécialistes estiment que "parler de la mobilité permet d'embrasser la multitude des pratiques et des situations vécues par des enfants et des jeunes en déplacement (traite des personnes, migrations, placement, travail domestique, aventure, etc.)". Les enfants ou jeunes en mobilité (EJM) font face à des défis considérables dans des contextes de vulnérabilité, les privant ainsi de la pleine jouissance de leurs droits et les exposent à un risque accru d'abus et de maltraitance. Il est donc crucial de comprendre les motivations et logiques personnelles, familiales et communautaires qui sous-tendent ce phénomène. Le problème n'est pas la mobilité en soi, mais l'extrême vulnérabilité des enfants et jeunes engagés dans la mobilité. Il est essentiel de comprendre les facteurs de résilience ou de vulnérabilité vécues par les enfants et jeunes en mobilité (EJM) dans le contexte de leur projet de mobilité. Utiliser le concept de mobilité permet d'avoir une meilleure compréhension des réalités et d'envisager des mécanismes de protection des enfants migrants tout le long de leur parcours.

La mobilité des enfants et des jeunes au Sénégal peut s'analyser à deux niveaux : la mobilité interne et la mobilité transnationale. La mobilité interne s'effectue dans les limites du territoire national. Les enfants et jeunes, qu'ils soient accompagnés d'adultes ou qu'ils se déplacent seuls, constituent les plus grands effectifs des déplacements internationaux. Les données de l'enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM) confirment que la majorité des émigrés sénégalais ayant quitté le pays sont des jeunes, avec 72% ayant moins de 35 ans, 26% dans la tranche d'âge de 35 à 54 ans, et seulement 2% dépassant les 55 ans. Ces individus présentent majoritairement un niveau d'instruction bas, bien que l'on observe une tendance croissante à l'émigration parmi les intellectuels. Les principales raisons de la migration internationale des Sénégalais sont principalement liées à la recherche

d'emploi (73,4%), aux études et à l'apprentissage (12,2%), aux motifs familiaux (6,9%), et au mariage (3,3%). Dans cette perspective, la quête d'emploi demeure le facteur central expliquant la forte propension des Sénégalais à migrer à l'étranger, notamment le fort désir des jeunes de partir à tout prix.

Tenant compte de la faiblesse des systèmes de protection de l'enfance en Afrique de l'Ouest, de la faible coordination régionale ou transnationale entre les services et les institutions étatiques chargés de veiller au respect des droits des enfants, ainsi que du manque d'articulation entre les acteurs formels et non formels sur les routes migratoires, les défis en matière de protection des enfants en mobilité s'avèrent très importants, surtout dans des contextes transnationaux ou transfrontaliers.

Extrait du « Rapport de l'étude situationnelle du projet « Children on the move ». Childfund

Vous commenterez ce texte de manière structurée (introduction, développement, conclusion) en analysant les idées développées et en les discutant.

5.2. Quelques épreuves d'admission

- Le rôle de la prévention dans la protection des enfants.
- Quelles sont les structures publiques de protection de l'enfance au Sénégal?
- Le budget-programme.
- La violence.
- Le centre de GINDDI.
- La protection des enfants dans les communautés.
- L'intelligence artificielle peut-elle remplacer l'intelligence humaine ?
- Les maisons de justice.

CONTRIBUTION D'UN ÉLÈVE-INSPECTEUR

La partie suivante est conçue et rédigée par

Tidiane BADJI

Élève-IESPS au Centre de Formation Judiciaire (CFJ)



Tidiane BADJI

*Élève-IESPS, Centre de Formation Judiciaire
Promotion 2025-2027*

AMIE-CH

1 Cadre légal et réglementaire

Le travail de l'inspecteur repose sur un socle juridique précis. La maîtrise de ces textes est indispensable pour réussir les épreuves écrites et orales du concours.

Reference	Objet	Articles clés
Décret 81-1047 (29 oct. 1981)	Organisation et fonctionnement des services extérieurs de la DESPS	Art. 17 & 18
Décret 2011-509 (12 avr. 2011)	Statut particulier du cadre des fonctionnaires de la Justice	Art. 15 & 16
Décret 2019-575 (5 fév. 2019)	Modifiant le décret 509-2011 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de la justice	—
Décret 2024-792 (26 mars 2024)	Modifiant le décret 679 du 23 mars 2023 portant organisation du Ministère de la Justice	Art. 57
Arrêté 016848 (26 aout 2015)	Création des services de l'Inspection de l'IESPS	Art 1, 2 et 3
Cadre légal	Convention internationale des droits de l'enfant, la charte africaine des droits et du bien-être des enfant, la constitution (article 20), le code de la famille, le code de procédure de pénale, le code pénal...	Art 276 CF, 293, 294, 296, 297 CF, 594 CPP, 20 et 27 Cons,
Cadre politique	Stratégie Nationale de Protection de l'Enfance	
Cadre institutionnel	Institutions publiques et privées de protection de l'enfance	

2 Sujets de révision par thèmes probables

Les sujets listés ci-dessous sont classés par grandes thématiques. Chaque candidat devra s'assurer de maîtriser les fondements théoriques, le cadre juridique applicable et les enjeux pratiques de chaque sujet.

N.B : liste n'est pas exhaustive. Ce ne sont que des orientations en tenant compte des problématiques sociales de l'enfance

2.1 Protection de l'enfance : cadres et politiques

Sujet	Thème
État des lieux de la protection de l'enfance	Diagnostic national

Sujet	Thème
Processus de retrait des enfants	Méthodes d'intervention
Initiatives légales, politiques et institutionnelles de l'État du Sénégal pour la protection de l'enfance (forces, faiblesses, pistes)	Politique publique
Les piliers de la stratégie nationale de la protection de l'enfance	Stratégie nationale
Cadre juridique de protection de l'enfance	Droit interne
Cadre politique de protection de l'enfance	Politique publique
Cadre institutionnel de protection de l'enfance	Institutions
Les institutions publiques de protection de l'enfance	Acteurs institutionnels
Règlementation de la protection de l'enfant et création d'établissements	Droit et pratique
Rapport d'inspection d'ouverture ou de fermeture d'un centre d'accueil	Rédaction administrative
Standards minimums de prise en charge des enfants	Normes professionnelles
Protection de remplacement	Placement et hébergement
Impact des structures de protection de l'enfance sur la prise en charge	Évaluation
Quel accompagnement pour les enfants en situation de vulnérabilité ?	Prise en charge
Quelles politiques sociales en faveur des enfants vulnérables ?	Politique sociale

2.2 Droit international et instruments conventionnels

Sujet	Thème
Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE)	Droit international
Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant : Principes, avancées, défis et perspectives	Droit africain
Convention 182 sur les pires formes du travail des enfants (OIT, 1999)	Droit du travail
Convention de La Haye sur la protection de l'enfant et l'adoption internationale	Droit international privé
Démocratie et droits de l'enfant	Droit et citoyenneté

2.3 Problématiques Sociales contemporaines

Sujet	Thème
La place de la communauté dans l'éducation de l'enfant	Éducation et famille
Émigration clandestine : causes et conséquences	Migrations
Violence au Sénégal	Sécurité sociale
Maltraitance au Sénégal	Protection
Délinquance et déviance	Criminologie
Rapport enfant famille disloquée	Sociologie de la famille
Enfants de la rue et talibés : quelles politiques ?	Populations vulnérables
Quelles politiques de protection en faveur des enfants en difficultés ?	Action sociale
Autonomisation des femmes et scolarisation des filles	Genre
Les nouveaux défis de la protection sociale	Prospective
Éducation surveillée et protection sociale	Approche globale
Politiques sociales	Politique publique

2.4 Numérique, déontologie et gouvernance

Sujet	Thème
Place du numérique dans la protection de l'enfance	Numérique & protection
Développement du numérique et de l'IA au cœur de la protection de l'enfance	Intelligence artificielle
NTIC au service de la protection de l'enfance	Technologies
Utilisation des NTIC dans la lutte contre la violence	Outils numériques
Démocratie au service du numérique	Gouvernance
Éthique et déontologie des professions libérales	Déontologie
Laïcité	Valeurs républicaines
État de droit et lutte contre la corruption	Gouvernance
Liberté de manifester et d'expression	Droits civiques

3

Fiches méthodologiques

3.1 Comment aborder une dissertation

Structure recommandée

- Introduction : contextualiser le sujet, formuler la problématique, annoncer le plan
- Développement : 2 à 3 parties avec sous-parties argumentées et illustrées
- Conclusion : bilan, ouverture sur des perspectives ou questions connexes

Conseils pratiques :

- Toujours définir les notions clés dans l'introduction
- Appuyer chaque argument sur un texte juridique ou une donnée factuelle
- Éviter les affirmations non étayées
- Soigner la transition entre les parties

3.2 Comment rédiger un rapport d'inspection

Structure d'un rapport d'inspection de centre

- En-tête : autorité destinataire, objet, date, référence
- I. Présentation de l'établissement : statut juridique, capacité, population accueillie
- II. Constats : conformité aux normes, ressources humaines, conditions matérielles
- III. Évaluation des pratiques : suivi éducatif, protection des enfants, droits
- IV. Recommandations classées par ordre de priorité
- V. Conclusion et perspectives

3.3 Fiches de lecture : instruments internationaux clés

La Convention Relative aux Droits de l'Enfant (CIDE 1989)

- Adoptée par l'ONU le 20 novembre 1989 et ratifiée par le Sénégal
- 4 principes fondamentaux : non-discrimination, intérêt supérieur de l'enfant, droit à la vie/survie/développement, participation de l'enfant
- 54 articles couvrant droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels
- Organe de contrôle : Comité des droits de l'enfant (rapports périodiques)

La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE — 1990)

- Instrument régional africain complémentaire à la CIDE
- Prend en compte les spécificités africaines : responsabilités de l'enfant, rôle de la famille élargie
- Interdit le mariage des enfants et la participation aux conflits armés
- Organe de contrôle : Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant

Convention 182 de l'OIT (1999) Pires Formes du Travail des Enfants

- Ratifiée universellement
- Objectif : élimination immédiate des pires formes
- Inclut : esclavage, traite, servitude, travail forcé, exploitation sexuelle, travaux dangereux
- Oblige les États à adopter des programmes d'action et des mécanismes de contrôle

4

Conseils finaux pour la préparation

Plan de révision recommandé

- Semaines 1-2 : Maîtriser le cadre légal sénégalais (décrets, arrêtés)
- Semaines 3-4 : Étudier les instruments internationaux et africains
- Semaines 5-6 : Approfondir les politiques sociales et les problématiques sociales de l'enfant
- Semaine 7 : Travaux rédactionnels (dissertations, rapports) en conditions réelles
- Semaine 8 : Révisions transversales et simulations d'oral

Erreurs à éviter absolument

- Confondre les articles des différents décrets
- Ignorer la dimension internationale de la protection de l'enfance
- Négliger la méthodologie de rédaction administrative
- Ne pas actualiser ses connaissances sur les réformes récentes (décret 2024-792)
- Sous-estimer la dimension éthique et déontologique du métier

Conclusion

Le concours des Inspecteurs de l'Éducation Surveillée et de la Protection Sociale est exigeant et requiert une préparation rigoureuse. La maîtrise du droit, la connaissance des politiques publiques et la capacité à analyser les enjeux sociaux contemporains sont les clés de la réussite.

Ce guide est un point de départ. Le candidat sérieux devra approfondir chaque sujet par la lecture des textes officiels, des rapports institutionnels et des ouvrages spécialisés en protection de l'enfance et en droit social.

Bon courage à tous les candidats !

Tidiane BADJI, Élève-IESPS au CFJ